

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Voici la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux obligations des fournisseurs de services funéraires en matière de concession funéraire.

Tout le délibérant du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la fixation des tarifs des services funéraires pour l'année 2024.

Voici la délibération relative à la concession funéraire.

Il s'agit d'un document relatif à la concession funéraire, qui est le droit de sépulture de la personne décédée.

ANALYSE

Article 1er. L'attribution de la concession funéraire n'est soumise à aucune condition de résidence, de nationalité ou de statut.

Article 2. Cette concession est accordée à titre de concession funéraire pour une durée de 10 ans, renouvelable.

Article 3. La concession est accordée à titre de concession funéraire.

Article 4. L'attribution de la concession funéraire est soumise à la condition que le concessionnaire soit titulaire d'un contrat de concession funéraire.

Article 5. L'attribution de la concession funéraire est soumise à la condition que le concessionnaire soit titulaire d'un contrat de concession funéraire.

Article 6. L'attribution de la concession funéraire est soumise à la condition que le concessionnaire soit titulaire d'un contrat de concession funéraire.

Article 7. L'attribution de la concession funéraire est soumise à la condition que le concessionnaire soit titulaire d'un contrat de concession funéraire.

Article 8. L'attribution de la concession funéraire est soumise à la condition que le concessionnaire soit titulaire d'un contrat de concession funéraire.

Article 9. L'attribution de la concession funéraire est soumise à la condition que le concessionnaire soit titulaire d'un contrat de concession funéraire.

Article 10. L'attribution de la concession funéraire est soumise à la condition que le concessionnaire soit titulaire d'un contrat de concession funéraire.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession funéraire - 885_2

1 DOCUMENT - Publié le 17 Octobre 2024

 DEC_FUNER_885_2_ATTRIBUTION_CONCESSION-1.pdf
(.pdf, 350,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER